



**Renouvellement partiel du Conseil d'école de l'ESPE
Collège C: autres enseignants et formateurs**

Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L.719-12, D.719-1 à D.719-40 ;
Vu les Statuts de l'Université de Poitiers ;
Vu les Statuts de l'ESPE ;
Vu les procès-verbaux établis par le Président du bureau de vote en date du 08/11/2016 ;

Article 1^{er} : Le Comité électoral consultatif examine les résultats du scrutin :

Nombre de sièges à pourvoir	2
Nombre d'électeurs inscrits	56
Nombre de votants	22
Nombre de bulletins blancs ou nuls	0
Suffrages valablement exprimés	22
Quotient électoral (nombre suffrages / nombre sièges)	11

Deux listes ont été déposées et validées, ayant obtenu :

Listes	Nombre de voix	Siège(s) entier (s)	Reste	Siège(s) attribués	Total des sièges
Pour une ESPE professionnelle et universitaire	10	0	10	1	1
Union pour la réussite de l'ESPE	12	1	1	0	1

Article 2 : Le Comité électoral consultatif rend l'avis suivant :

Proposition d'attribution des sièges à :	Liste
Olivier LASSAGNE	Union pour la réussite de l'ESPE
Sandrine DIEBOLT	Pour une ESPE professionnelle et universitaire

Article 3 : Proclamation – Election :

Le Président de l'Université de Poitiers proclame élus les candidats désignés à l'article 2.

Article 4 : Affichage – Publication :

Les résultats des scrutins seront immédiatement affichés dans les locaux de l'ESPE et publiés au recueil des actes administratifs de l'Université de Poitiers.

Fait à Poitiers, le 10/11/2016

La Présidente du Comité électoral consultatif,
Stéphanie PAVAGEAU

Le Président de l'Université de Poitiers,
Yves JEAN